



36^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme
Genève, 21 Septembre 2017
Point 6 – Documents finaux de l'EPU : Tunisie
Orateur : Dario D'ALESSANDRO

36^{ème} SESSION DU CONSEIL DES DROITS HUMAINS
ITEM 6 EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL
TUNISIE

Intervention orale conjointe soumise par
VIDES International - International Volunteerism Organization for Women, Education, Development
Et co-signée par
Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice – IIMA

Merci Monsieur le Vice-Président,

Le VIDES et l'IIMA se félicitent auprès du gouvernement tunisien pour les progrès sensibles en matière de protection des DH entrepris par la Tunisie, en particulier à la suite de l'adoption de la Constitution de 2014 et des efforts d'harmonisation de la législation nationale. Nous saluons spécifiquement les avancées en matière de droit de l'enfant, comme reflète l'article 47 de la nouvelle Constitution.

En matière d'éducation, nous constatons que l'accès paritaire au cycle primaire a été renforcé : le rapport filles/garçons reflète une égalité très satisfaisante et le taux d'enfants scolarisés dès l'âge de 5 ans est passé de 50% en 2006 à 77,8% en 2012. Malgré cela, les statistiques à l'égard du décrochage scolaire, en particulier entre le cycle primaire et le collège sont alarmantes. En outre, la déscolarisation est symptomatique des disparités régionales et est souvent corrélée au statut socio-économique des parents.

Nous prônons l'implémentation du cycle éducatif préscolaire de 3 à 6 ans, afin de favoriser l'encadrement scolaire de l'enfant et de développer ses aptitudes à l'apprentissage. Nous félicitons donc le gouvernement tunisien d'avoir adhéré à la recommandation¹ de rendre l'année préparatoire obligatoire et gratuite sur l'ensemble de son territoire. Nous attendons donc avec impatience la mise en place de ce dispositif éducatif, qui permet de contrer efficacement la déscolarisation et d'améliorer le rendement du cycle primaire, en focalisant les efforts en particulier vers les régions rurales et marginalisées.

Enfin, nous recevons avec grande satisfaction l'engagement de la Tunisie lors du dernier EPU au sujet de l'adhésion au troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant² établissant une procédure de présentation de communications et nous invitons le gouvernement tunisien à se pencher sur le sujet sans plus tarder.

Merci Monsieur le Vice-Président.

¹ 125.122; A/HRC/36/5

² (125.2 ; 125.3 ;125.4 ; A/HRC/36/5